



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maternités

Question écrite n° 79169

Texte de la question

M. Patrick Braouezec alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur la diminution drastique des capacités d'accueil au sein des maternités publiques parisiennes. De nombreuses Franciliennes enceintes se sont vu refuser une inscription, ne serait-ce que sur liste d'attente, au motif d'une incapacité humaine et matérielle à pouvoir suivre toutes les grossesses et, en conséquence de quoi, d'une priorité donnée aux grossesses à risques. Il souligne que ces patientes sont alors systématiquement orientées vers des cliniques privées, lesquelles facturent plusieurs milliers d'euros tout accouchement. Il aimerait pointer qu'en tant que service public régalién, l'institution hospitalière se doit de prendre en charge tout patient lui en faisant la demande, et ce quels que soient ses revenus et ses conditions de vie. En conclusion, il souhaite dénoncer un système inique d'exclusion des patients et lui demande si elle entend revenir sur sa politique austère de recrutement au sein de la fonction hospitalière et sur la fermeture de nombreux lits, suite à la révision générale des politiques publiques, qui manifestement ne sont pas adaptés à la demande des citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79169

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5683

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)